

Jean-Pierre Obin

La Marseillaise doit-elle être apprise à l'école ?

Article paru dans « La revue des parents », journal de la FCPE

Je suis toujours surpris de voir resurgir cette polémique, et navré d'entendre certains de mes amis y contribuer par des « réflexions » pour moi étonnantes. Ainsi : « Quand j'entends des stades de foot hurler *la Marseillaise*, je n'ai pas envie de chanter la même chose ! » Ou encore : « C'est l'hymne du Front national, c'est un chant nationaliste ! » Ou enfin, souvent : « Le sang impur... c'est franchement xénophobe, c'est un appel au meurtre des étrangers ! » Notre individualisme nous empêcherait-il désormais d'accepter la nécessité d'un imaginaire collectif et la puissance de symboles partagés pour faire société ?

Notre Constitution définit 3 symboles identifiant notre pays, comme la plupart des autres : un drapeau, un hymne, une devise. Pour la France, ces emblèmes s'enracinent dans une histoire précise, ils prennent sens dans l'acte fondateur de notre République : la Révolution française ; ou plutôt dans ce qu'elle *représente*, dans ce qu'elle *symbolise* pour nous comme pour bien d'autres nations : la conquête par un peuple de sa liberté, la proclamation par ses représentants, le 26 août 1789, de droits « inaliénables et sacrés » pour ses citoyens et, au-delà, pour tous les hommes. *La Marseillaise* a été depuis lors, sur toute la planète, un chant révolutionnaire, un hymne à la liberté chanté par ceux qui souffraient d'en être privés, qui se rassemblaient pour la conquérir.

L'histoire est rarement tendre et ces conquêtes furent souvent sanglantes. Le « sang impur » de 1792 comme le « sang noir » du *Chant des partisans* nous le rappellent, avec les mots de chacune de ces époques. Ils ne visaient pas l'étranger, mais les ennemis de la liberté, parmi lesquels de nombreux Français, émigrés de Coblenz combattant l'Armée du Rhin ou miliciens de Pétain engagés contre la Résistance.

Si l'on assume ces symboles et cette « institution imaginaire » de la République, si l'on pense que la liberté doit toujours être défendue, qu'elle doit continuer de vivre dans notre pays et de se développer dans le monde, alors il faut les transmettre et les faire comprendre à nos enfants. C'est pourquoi « l'apprentissage de l'hymne national *et de son histoire* » a été décidé par le Parlement en 2005, sans controverse, et s'impose depuis dans les programmes scolaires.